



Le principe du parking résidentiel étendu à tout le territoire de la Ville de Dudelange

- 19 mars 2021 -

Depuis la mise en place du principe de parking résidentiel au centre-ville de Dudelange et aux rues à proximité immédiate du centre, la situation de la mobilité a continué d'évoluer et le trafic continue de s'accroître. Or, il tient toujours autant à cœur aux responsables de la ville d'apaiser le trafic dans les différents quartiers d'habitation de Dudelange. La réglementation du stationnement dans le domaine public de la Ville de Dudelange a donc été adaptée aux exigences de la situation actuelle.

Le collège des bourgmestre et échevins, en collaboration avec la commission de la circulation, a décidé d'étendre le principe du parking résidentiel. Ainsi, lors de sa séance du 8 mars 2021, le conseil communal a voté un nouveau règlement qui entrera en vigueur **en automne**. Le parking résidentiel est élargi à **tous les quartiers de la ville de Dudelange** et la durée maximale de stationnement est fixée à 3 heures.

Le principe de stationnement résidentiel a pour effet une amélioration de la qualité de vie dans les quartiers résidentiels qui subissent dès lors moins les effets de la circulation, y compris le bruit et la pollution. Ce principe vise à inciter les automobilistes à se garer pour de longues durées sur les parkings P&R gratuits (boulodrome, skatepark, Gare-Usines, route de Bettembourg-cimetière et arrêt ferroviaire Dudelange-Ville).

Le stationnement résidentiel, c'est quoi ?

Il s'agit d'un principe qui rend le stationnement payant et d'une durée maximale de 3 heures dans les quartiers d'habitations de Dudelange. Seuls les automobilistes munis d'une vignette valable peuvent s'y stationner gratuitement. Ce système vise à éviter que les rues des quartiers résidentiels servent au stationnement de longue durée et donc à libérer des places de stationnement pour les riverains.

Ce sera où exactement ?

Dudelange sera divisée en 2 zones de stationnement résidentiel :

Zone A « Centre » : av. G.-D Charlotte, rue du Commerce, rue Karl Marx (n°1 à 15), rue Jean Jaurès (n°1 à 46), rue Dominique Lang (n°1 à 42), rue Edison, rue des Écoles, rue Michel Lentz (n°1 à 23), place de l'Hôtel de Ville, Place Am Duerf, rue de la Libération (n°1-22), rue de l'Eglise, rue de l'Etang, rue Am Schwarze Wee et rue Jean Wolter.

Zone B « Quartier » : toutes les autres rues non énumérées dans la zone A « Centre ».

Les résidents munis d'une vignette zone A « Centre » peuvent stationner gratuitement dans la zone B « Quartier». Les résidents munis d'une vignette de la zone B « Quartier» ne peuvent pas stationner gratuitement dans la zone A « Centre ».

Où obtenir sa vignette ?

Les demandes de vignettes pourront être effectuées dès lors que les brochures informatives auront été distribuées **au mois de juillet**. Ces dernières incluent en effet un formulaire de demande de vignette (qui pourra également être effectuée via notre site internet www.dudelange.lu). Un maximum de 2 vignettes de stationnement résidentiel annuelles peut être remis par ménage. La première vignette est au prix de 18€/an, la 2^{ème} vignette coûte 36€/an.

Les vignettes actuelles sont valables jusqu'à expiration !!

Besoin de plus d'information ? Nous avons tout prévu !

La Ville de Dudelange prévoit, en plus de la distribution des brochures, **une grande campagne de communication** afin d'informer en détails les habitants des nouvelles modalités de parking et de la façon d'obtenir leur vignette. Dans ce cadre, dès le mois de juillet, **des stands d'informations** seront régulièrement présents à différents endroits de la ville, en particulier au marché du jeudi sur la place de l'Hôtel de Ville.

Et les visiteurs ?

Pour les visiteurs ne possédant donc pas de vignette, de nouveaux horodateurs seront bien sûr installés dans les différents quartiers de la ville. L'application **OPnGO**, qui permet aux visiteurs de s'acquitter de leurs frais de parking via leur téléphone portable, pourra également être utilisée sur l'ensemble du territoire.

Le collège des bourgmestre et échevins

Dan Biancalana, bourgmestre

Loris Spina, René Manderscheid, Josiane Di Bartolomeo-Ries, Claudia Dall'Agnol, échevins